VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

INTERDICTION CASINO

Par Profil supprimé Postée le 08/01/2012 02:39

Bonjour,

Puis-je me faire interdire de Casino au cas par cas? C'est à dire que je souhaiterais être interdit du Casino près de chez moi mais pas des autres.

Cordialement

Mise en ligne le 09/01/2012

Bonjour,

Seuls certains casinos proposent de se faire interdire uniquement dans leur établissement. La démarche doit se faire auprès de leur direction.

Si désirez évoquer votre situation ou avez besoin de plus amples informations, nous restons à votre disponibilité au 0800.23.13.13 tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.